

## L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Liège, Quai Mativa 37, 4020 LIEGE  
T: 04 253 19 72, E: [btv.liege@btvcontrol.be](mailto:btv.liege@btvcontrol.be)

Rapport N°: 0349-180328-01 Date du contrôle : 28/03/2018  
Extra date du contrôle

### DONNEES GENERALES:

**ADRESSE DE L'INSTALLATION :** NAGARA  
QUAI DE L'OURTHE 44/13A  
4020 LIEGE

**PROPRIETAIRE:** NAGARA  
Adresse : QUAI DE L'OURTHE 44/13A  
4020 LIEGE

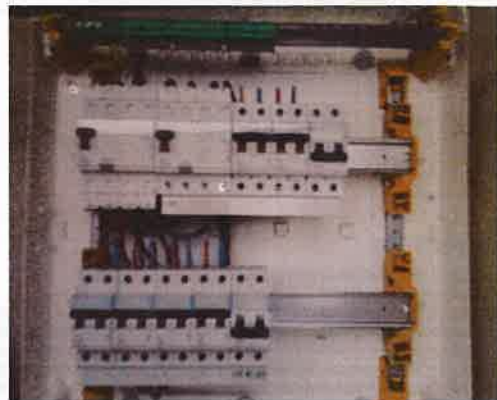
**DEMANDEUR :** FD ELEC  
Adresse : AVENUE DE LA CITÉ 27  
4400 FLEMALLE

**INSTALLATEUR :** FD ELEC  
Adresse : AVENUE DE LA CITÉ 27  
4400 FLEMALLE

TVA ou CI :

**EAN :** **Compteur n°** 520 5465 **Index :**

Visualisation de l'installation



### DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation :	Modification /	Type des locaux :	Appartement
Début travaux fondations :	Avant 01/10/81	Installation électrique :	Avant & Après 01/01/83
Raccordement tension :	3x400V + N	RGIE art. :	86
Câble aliment. tableau princ. :	4 x 6 mm <sup>2</sup>	Protection raccordement :	15 A
Type électrode de terre :	Piquets	Inter. gén. : type :	4p 40A/300mA
Nombre de tableaux :	2	Nombre de circuits term. :	9
Facteurs d'influences externes :		Schéma :	TT

### CONTROLE:

Visite de contrôle suivant : RGIE art. 271, RGIE art. 276,  
Type de contrôle : Visite de contrôle

### MESURES:

RA: 22 Ohm RI tot 10 MOhm

**DESCRIPTION:**

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation en annexe

**INFRACTIONS CONSTATEES**

Néant

**NOTES**

Néant

**Conclusion** L'installation est conforme.  
Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées.  
Les schéma unifilaires ont été visés.  
L'installation doit être vérifiée avant le 28/03/2043 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'agent-visiteur  
0349 LUC GEELEN

pour le directeur,

**CONTROLES EFFECTUES**

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

- a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
- b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...
- c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
- d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
- e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
- f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe
- g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens  
Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

**DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE**

- a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;
- b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
- d) Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

**QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME**

ETAPE 1

Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.

ETAPE 2

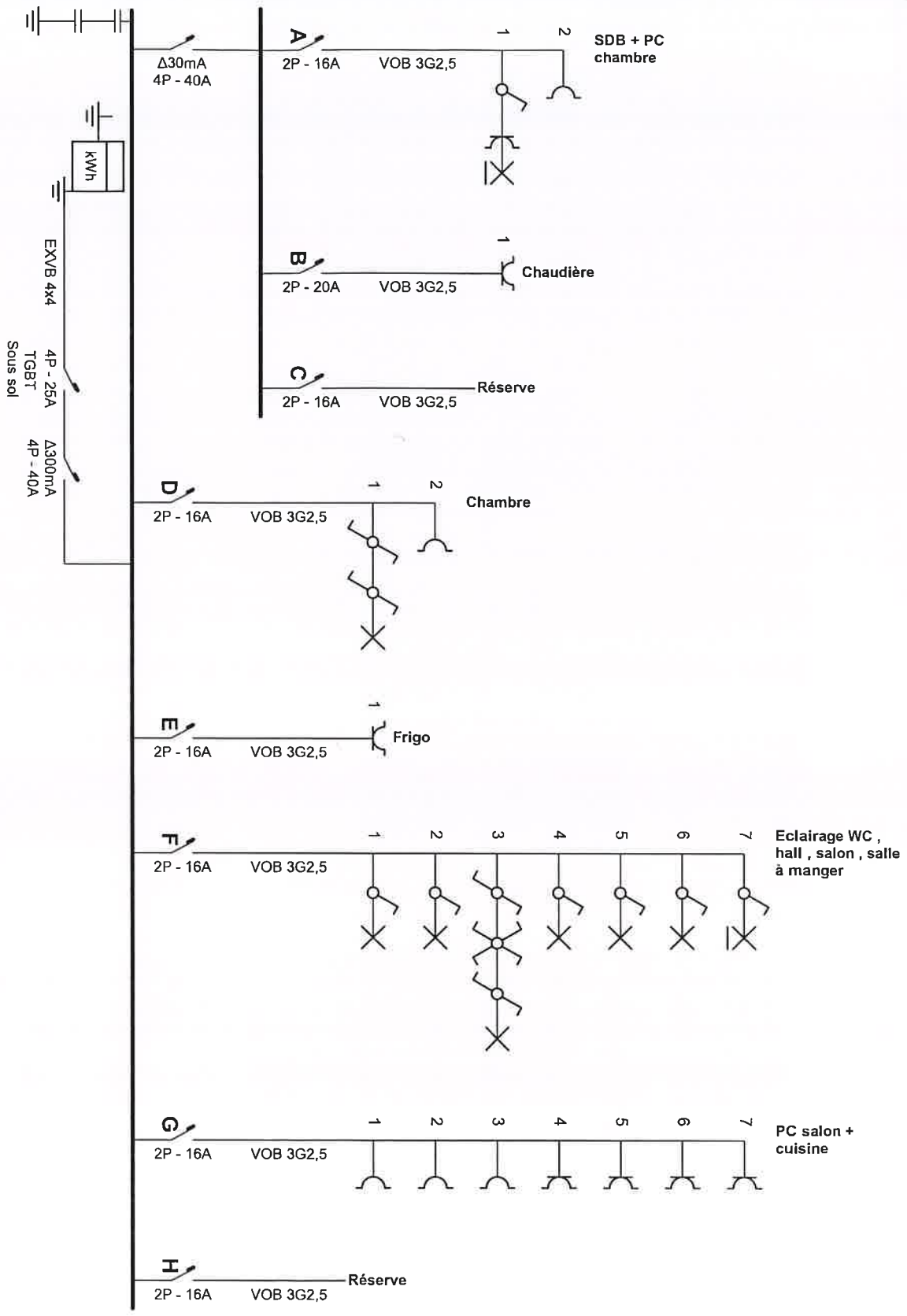
Lors d'extensions importantes de l'installation, faites reconstruire de nouveau.

ETAPE 3

Un recontrôle de l'installation est obligatoire avant 28/03/2043.

ETAPE 4

BTV Liège reste à votre service pour les contrôles nécessaires.



Organisme agréé

*8713118*

**BTV**  
Luc Geelen  
349

*Geelen*

Adresse de l'installation électrique

Mr Nagara  
Quai de l'ourthe 44/13A  
4000 Lége

Installateur

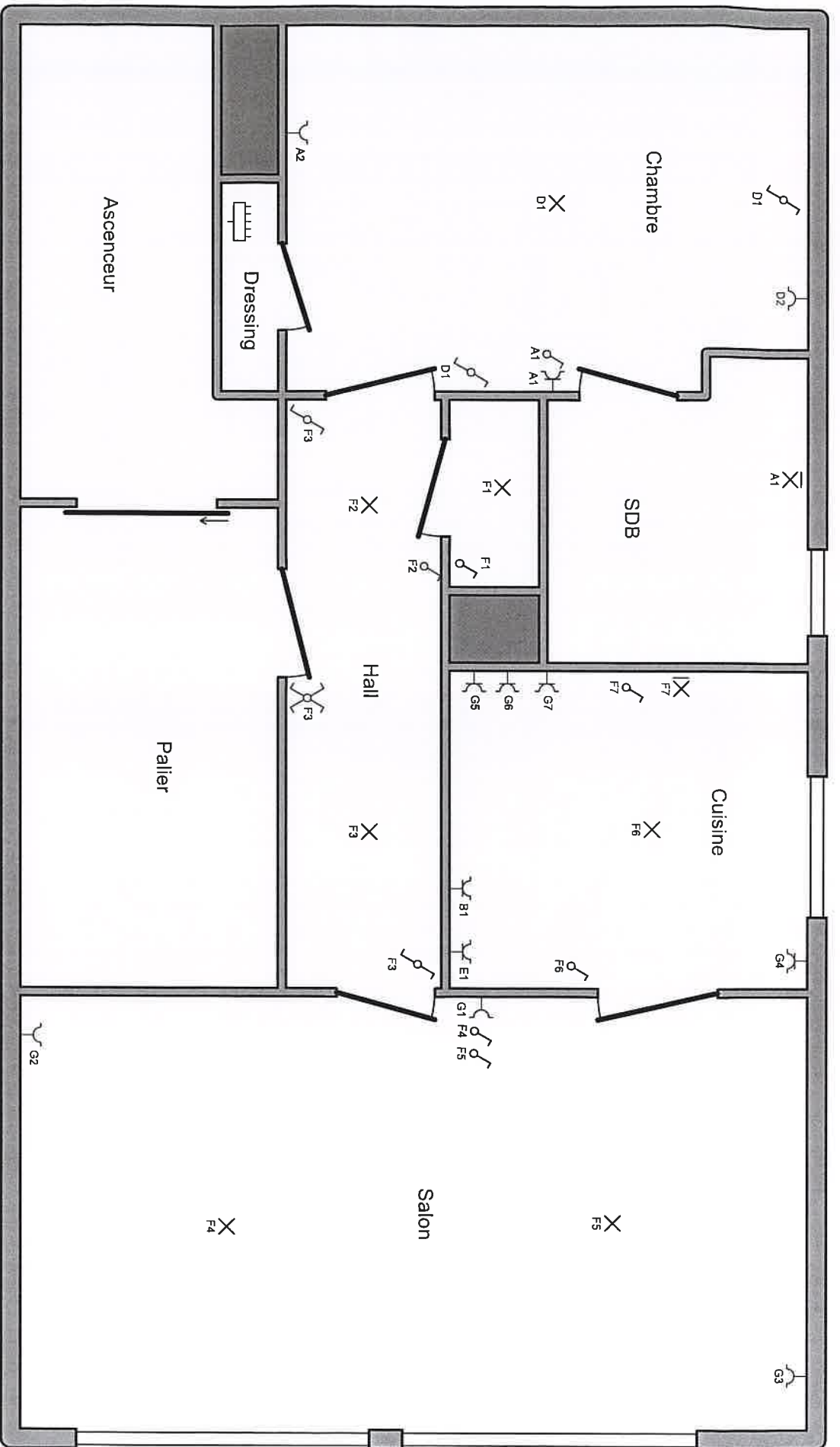
F.D. Elec  
Avenue de la Cité 27  
4400 Fémalle  
GSM: 0479 99 43 53  
e-mail: dar:fe@hotmail.com  
TVA BE 0898.270.577

p. 1/4

Schéma unifilaire

Date: 22-03-18

3 x 400V + N ~ 50Hz



Organisme agréé



Luc Geelen  
349

Adresse de l'installation électrique

Mr Nagara  
Quai de l'Ourthe 44/13A  
4000 Liège

Installateur

F.D. Elec  
Avenue de la Cité 27  
4400 Flémalle  
GSM: 0479 99 43 53  
e-mail: dar.le@notmail.com  
TVA BE 0898.270.577

p. 3/4

Schéma de position

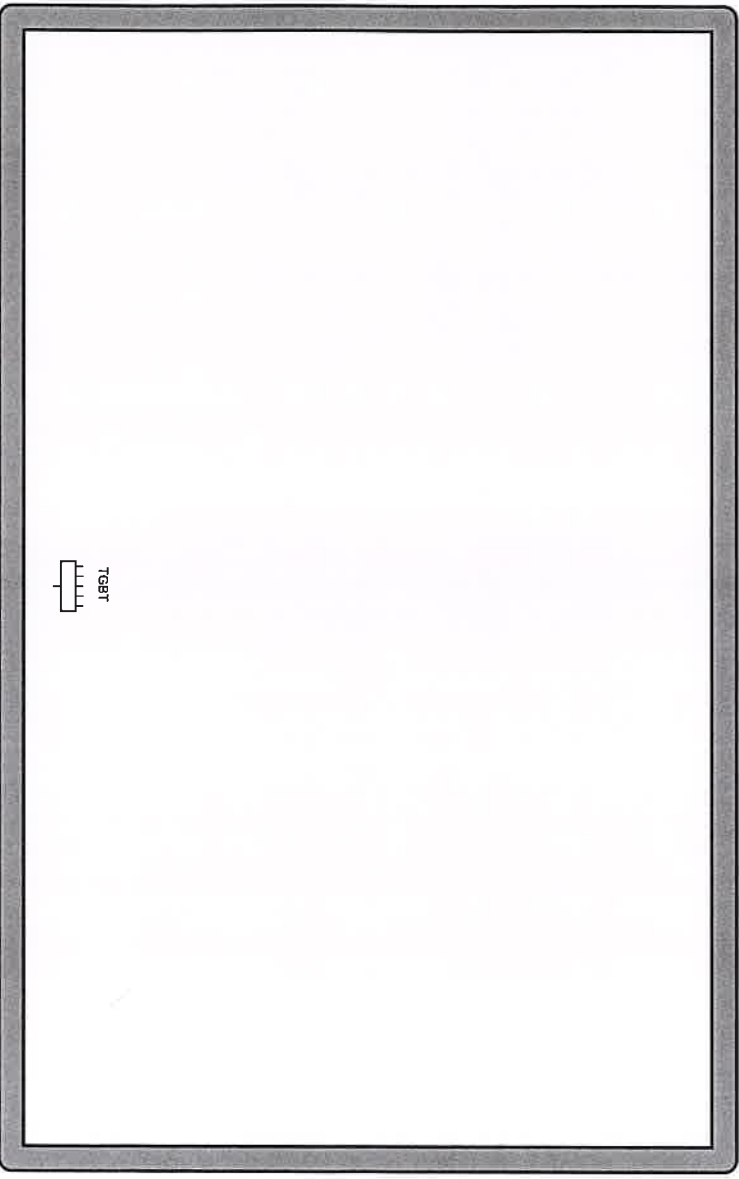
Date: 22-03-18

3 x 400V + N - 50Hz

*28/03/18*

*[Signature]*

Sous sol



Organisme agréé

078/03118

**BT**  
V  
Luc Gaelen  
349

Adresse de l'installation électrique  
Mr Nagara  
Quai de l'Ourthe 44/13A  
4000 Liège

Installateur  
F.D. Elec  
Avenue de la Cité 27  
4400 Flémalle  
GSM: 0479 99 43 53  
e-mail: dar,fe@hotmail.com  
TVA BE 0898.270.577

p. 2/4  
Schéma de position

Date: 22-03-18

3 x 400V + N - 50Hz

- A SDB + PC chambre
- B Chaudière
- C Réserve
- D Chambre
- E Frigo
- F Eclairage WC , hall , salon , salle à manger
- G PC salon + cuisine
- H Réserve

Organisme agréé



Luc Geelen  
349

Adresse de l'installation électrique  
Mr Nagara  
Quai de l'ourthe 44/13A  
4000 Liège

Installateur  
F.D. Elec  
Avenue de la Cité 27  
4400 Fémalle  
GSM: 0479 99 43 53  
e-mail: dar.fe@hotmail.com  
TVA BE 0898.270.577

p. 4/4  
Liste des circuits

Date: 22-03-18

3 x 400V + N ~ 50Hz

*22/03/18*

*[Signature]*